

A partir du 1er Janvier 2023, le Dispositif d'Appui à la Coordination DAC 69 intervient au sein du territoire du Rhône (hors métropole) avec une antenne au Nord et au Sud au sein des Maisons Du Rhône.

Un numéro unique : 04.78.76.58.40 et Un mail: contact@dac69.fr, Via monSisra : DAC 69 nord ; DAC 69 sud

Le DAC un **des partenaires** des parcours de santé complexes. Il permet d'apporter des réponses **pluridisciplinaires, graduées et coordonnées** entre les professionnels, quels que soient **la pathologie, l'âge de la personne** quelque soit le niveau de complexité. La complexité se traduit par une **combinaison de circonstances défavorables sur le plan sanitaire, social, ou géographique auxquelles une personne va être confrontée** .

1. Assurer un appui aux professionnels du domaine libéral, hospitalier, du social ou médico-social

- **Analyse** de la situation de la personne, **orientation** et mise en relation, accès aux ressources spécialisées,
- **Suivi** et **accompagnement** renforcé des situations,
- Planification des prises en charge.

2. Contribuer avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants :

Soutien et accompagnement des personnes fragilisées lors de chaque étape de prise en charge critiques

Exemples de services :

- Faciliter le maintien à domicile ;
- Eviter la rupture de parcours ou le fluidifier ;
- Aider à la prise en charge à domicile ou post hospitalisation;
- Informer sur les dispositifs existants ;
- Répondre à un besoin de médiation, de coordination entre professionnels sur une situation ;
- Orienter vers une structure adaptée à la problématique ;
- Recevoir une demande d'accompagnement de la personne dans son parcours de santé.

3. Participation à l'animation et à la structuration à la coordination territoriale :

Se connaître et travailler ensemble autour de la complexité d'une situation et d'une personne.

